

L'Eurafrique¹, contrepoint de l'Europe

« Ce que veut faire la France avec l'Afrique, c'est préparer l'avènement de l'Eurafrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique ». En concluant par ces mots son fameux discours de Dakar du 26 juillet 2007, le président Sarkozy dévoilait la finalité de son projet d'Union-Méditerranéenne. De quoi s'agissait-il au juste ? D'une simple relance du processus de Barcelone et de son partenariat « euro-méditerranéen » ou alors d'un nouveau « grand dessein » ?

En réalité, le changement voulu par le chef de chef de l'Etat, correspond plutôt à un retour aux sources. Avec cette idée-là, Nicolas Sarkozy renouait en fait avec une grande tradition de notre politique extérieure. En effet, la volonté d'arrimer l'Afrique à l'Europe fut pour la France une constante. Comment, un peu plus de cinquante ans après la signature des Traités de Rome, ne pas évoquer l'Association des TOM au Marché commun, puis les accords de Yaoundé et enfin les accords de Lomé ? L'idée d'Eurafrique avait donc joué un rôle

¹ Voir Yves Montarsolo, *L'Eurafrique, contrepoint de l'idée d'Europe. Le cas français, des origines aux négociations des Traités de Rome*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Provence, 2006.

de tout premier plan. Retraçons donc l'histoire de cette utopie qui eut le privilège de devenir un « moteur de l'histoire² ».

Yves Montarsolo. Agrégé de l'Université. Docteur en histoire.

Imaginé par des visionnaires comme Claude Henri de Saint-Simon et Victor Hugo, le rêve d'unir les Européens autour d'une mise en valeur commune de l'Afrique se déploya d'abord dans les milieux socialistes puis radicaux. La première guerre mondiale donna à ces conceptions une impulsion nouvelle. L'internationalisation des colonies et de leurs ressources devint une thématique très prisée par la II^{ème} Internationale, si bien qu'il ne resta plus qu'à la combiner avec l'élan européen des années vingt.

L'Afrique, chantier de l'Europe

Ce fut le père de la Paneurope, le comte hongrois Coudenhove-Kalergi, qui « inventa » en 1923 le concept un peu baroque d'Eurafrique. Voué dès le départ à faire le lit d'une hypothétique réconciliation franco-allemande, il connut un certain succès. Véritable greffon « colonial » sur le rameau européen, parrainé par des hommes tels que Paul Reynaud, Joseph Caillaux, Albert Sarraut, Georges Valois, Albert Thomas ou Lyautey, il s'imposa rapidement au point de devenir une idée typique de l'esprit et de la crise des années trente. Evoquée à l'occasion d'événements comme l'Exposition de Vincennes et conçue comme le seul vrai moyen de lutter contre le chômage en Europe tout en « équipant l'Afrique », l'Eurafrique pouvait également séduire tous ceux qui cherchaient à adoucir les « aigreurs coloniales » du Traité de Versailles.

Bizarrement, l'arrivée d'Hitler au pouvoir ne donna pas un coup d'arrêt à la diffusion de cette « Vieille Eurafrique » qui mettait si facilement l'Afrique au service de l'Europe. Le « groupe du 9 juillet », Daladier, Léon Blum y songèrent. D'ailleurs, certains comme Albert Sarraut avaient même fait étudier les plans d'une « corporation

² Michèle Riot-Sarcey, (dir.), « Les utopies, moteurs de l'Histoire ? », *Les rendez-vous de l'Histoire. Blois 2000*, Pleins Feux, 2001.

eurafricaine » susceptible de préparer un véritable « Munich » colonial en Afrique ! Il n'y eut pas de suite, mais ni l'hostilité des milieux coloniaux ni la faillite de l'*appeasement* ne purent faire oublier cette logique.

Tout naturellement de tels projets furent à nouveau caressés sous l'Occupation. L'amiral Darlan en particulier, avait pensé à l'Eurafrique pour faire de l'Afrique française un véritable « cadeau de nocces » à la « Nouvelle Europe » nazie. Mais Hitler ne voulut pas aller plus loin dans cette voie. Aussi, les quelques collaborationnistes qui y firent allusion n'avaient-ils aucune chance d'aboutir. Pourtant, au sortir de la deuxième guerre mondiale, cette idée ne disparut pas, notamment dans les milieux du GPRF.

Outre-mer et intégration européenne : l'Afrique un pied dedans et les Africains deux pieds dehors (1945-1952)

Après « la Vieille Eurafrique » et la deuxième guerre mondiale, l'avenir pouvait donc sourire à une « Jeune Eurafrique » constamment associée aux grandes étapes de la construction européenne où l'ordre des priorités était inversé. En effet, contrairement à la période précédente, il était affirmé que le Vieux continent avait le devoir d'assurer le « développement » de l'Afrique, voire de l'administrer conjointement ! Pourtant, le Pacte de Bruxelles, le comité des TOM de l'OECE, la naissance du Conseil de l'Europe, la déclaration du 9 mai, les projets « atlantiques » d'immigration européenne de l'Afrique française, sans oublier le projet de trusteeship européen d'Alexandre Marc imaginé par l'Union Européenne des Fédéralistes (UEF), donnèrent corps à de vraies inquiétudes. Ne risquait-on pas de donner naissance au « colonialisme second » des Européens et de favoriser le retour des Allemands dans « notre » Afrique ? En définitive, ces craintes furent sans fondement car tous ces projets ne débouchèrent sur rien de concret, sauf peut-être sur le statut étrange de l'outre-mer dans la CECA. En effet, il était exclu de la Communauté, mais les produits européens pouvaient y entrer librement !

Malgré tout, l'Eurafrique, constitua vraiment une nouvelle donne dans la mesure où elle entraîna un certain nombre de reclassements notamment dans les sphères gouvernementales et ministérielles. Certes, l'Afrique française serait incluse dans le champ des réflexions européennes mais il ne serait jamais question de supranationalité et encore moins d'appliquer à l'outre-mer les valeurs démocratiques en vigueur dans l'Europe occidentale. Impossible donc, par exemple, de

songer y installer un jour le suffrage universel. Mais c'était sans compter l'intervention de Senghor. Ce redoutable parlementaire fit accepter un amendement qui parvint, malgré l'opposition du ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, à imposer *ses* conceptions eurafricaines. Désormais, l'outre-mer aurait toujours deux représentants à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg. La première assemblée eurafricaine, grâce au député du Sénégal, était née.

Le « non » à l'Eurafrique de Senghor. La France face à l'intégration de l'outre-mer dans la construction européenne (1952-1954)

En principe, jamais la Commission constitutionnelle de l'Assemblée « ad hoc » chargée de rédiger le traité instituant la Communauté Politique Européenne (CPE) n'aurait dû examiner la question de l'intégration des territoires d'outre-mer. Un peu comme avec la CECA, il avait été choisi de s'en tenir à une logique continentale.

Deux personnalités politiques changèrent complètement la donne en tentant de forcer le destin. Le président du MRP Pierre-Henri Teitgen et celui des IOM, Léopold-Sédar Senghor, créèrent l'événement en posant l'Eurafrique comme le préalable indispensable de l'entrée de l'Union française dans la construction européenne. En février 1953, le député du Sénégal sut d'ailleurs avec un réel talent réaliser l'espace d'un instant une sorte d'union sacrée de la délégation française à l'assemblée pré-constituante de Strasbourg. Tous, qu'ils soient « cédistes » ou pas, votèrent comme un seul homme pour le principe d'une représentation africaine dans le futur parlement européen ... ce qui revenait à faire l'Eurafrique !

Pourtant, le ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, appuyé par le gouvernement, le président de la République et tous les directeurs du Quai, parvint le mois de septembre suivant, à la conférence de Rome, à désavouer les « constituants » français et Senghor. A cette occasion, il fut décidé dans une sorte de « doctrine Bidault » que – provisoirement – l'outre-mer français ne serait pas représenté spécifiquement dans les institutions européennes. A vrai dire, ce renversement de situation, aussi brutal que total était prévisible. En réalité quasiment personne ne voulait de cette Eurafrique-là. N'ayant pour la défendre que le soutien de quelques rares personnalités et suspectée depuis longtemps de favoriser à la fois le « colonialisme second » des Européens et l'émancipation des Africains, elle n'avait aucune chance face à une immense

coalition allant du SFIO Marius Moutet au gaulliste Michel Debré.

Dans cette histoire fertile en rebondissements, un ultime coup de théâtre bouleversa la situation. Avec les fameux « protocoles additionnels » de la CED, le projet européen était devenu nettement moins « fédéraliste ». La menace d'une autorité supranationale s'étant estompée, la non-inclusion de l'outre-mer dans la future communauté européenne tendait à apparaître comme une faute. Bidault avait en fait remporté une victoire à la Pyrrhus et fut accusé à son tour de vouloir briser l'unité de l'Union française. Désormais, il avait contre lui des « anticédistes » mais aussi des cédistes comme Senghor et Defferre, qui eux, depuis toujours, avaient réclamé l'intégration de l'Afrique dans la construction européenne.

Ainsi, au moment de la CED, la France, avait dit non officiellement aux projets et à la logique trop égalitaire, trop « intégrationniste », et en somme trop progressiste de Senghor. Cependant, un grand et vrai consensus existait au sujet d'une Eurafrrique non pas politique mais économique où la souveraineté de la métropole serait préservée.

Une Eurafrrique au rabais : l'Association des TOM au Marché commun

L'Eurafrrique égalitaire et « intégrationniste » telle que Senghor l'avait rêvée en 1953 avait été massivement rejetée, mais paradoxalement, cet échec ouvrait la voie à d'autres perspectives moins politiques, plus économiques et donc beaucoup plus rassurantes. Jamais plus, il ne serait question de remettre en cause si peu que se soit la souveraineté française. Cela eut au moins une conséquence : comme par le passé, la voie royale de la coopération économique des Européens en Afrique était libre.

Celle-ci fut proposée aux Européens par Mendés-France à l'automne 1954 au moment de l'émergence de l'UEO. Des organismes publics comme le Comité des ZOIA (Zones d'Organisation Industrielle Africaines) et surtout le BIA (Bureau d'Industrialisation Africaine) dirigé par Louis Armand, et d'autres privés comme la SEPEMI (Société d'Etudes pour l'Équipement Minier et Industriel) existaient et avaient pour vocation de traduire dans les faits ces ambitions colossales, mais, le moment venu, ils ne furent pas à même de mener à bien ces projets de coopération industrielle. Sur le terrain, c'est à dire sur le plan de l'implantation de consortiums européens visant à exploiter des ressources telles que la bauxite en Guinée ou le fer en Maurétanie, le bilan ne fut

guère meilleur. Les décideurs étaient, c'est vrai, très favorables à l'interpénétration des intérêts européens sur le sol africain, mais ils rencontrèrent trop de difficultés pour passer de la théorie à la pratique.

En revanche, lors des négociations des Traités de Rome, les choses se passèrent de manière radicalement différente. En effet, le ministre de la France d'outre-mer, Gaston Defferre eut à cœur de réaliser « son » Eurafrrique. Il s'agissait de mettre en place un « marché eurafrrique » mais aussi et surtout de faire en sorte que l'argent des Européens puisse très rapidement servir de « relève » aux investissements français et au FIDES. De plus, loin d'être un souhait prononcé du bout des lèvres, ce « grand dessein » méconnu fut présenté comme la condition *sine qua non* de la participation des Français au futur Marché commun. Seulement, poser des diktats et faire du chantage à la ratification ne suffisait pas à faire une bonne politique. Les Européens, qui ne voulaient pas de ces projets grandioses, plièrent mais ne rompirent point. A l'issue de la négociation, le 19 février 1957, il ne restait plus grand chose du projet initial, les sommes prévues pour le développement de l'Afrique avaient été divisées par dix, et surtout l'Algérie était affublée d'un statut presque scandaleux. Elle faisait partie, certes, de l'Europe des Six, mais ne pouvait pas bénéficier de l'argent européen comme le *Mezzogiorno* italien, ni d'ailleurs envoyer librement ses travailleurs trouver un emploi chez nos partenaires. Gaston Defferre, malgré tout son acharnement avait été largement désavoué.

Pourtant, cette « utopie réaliste » ne fut pas une idée pour rien. Elle donna lieu dans les Traités de Rome à l'Association des TOM au Marché commun. Définis dans les articles 131 à 136, ils servirent de fondement aux accords de Yaoundé qui débouchèrent plus tard sur les accords de Lomé. Dans ces conditions, l'Eurafrrique du discours de Dakar ne doit pas être interprétée comme une rupture mais plutôt comme une « renaissance ».